

# Principe de l'appel à projets Abreuvement/Milieux aquatiques

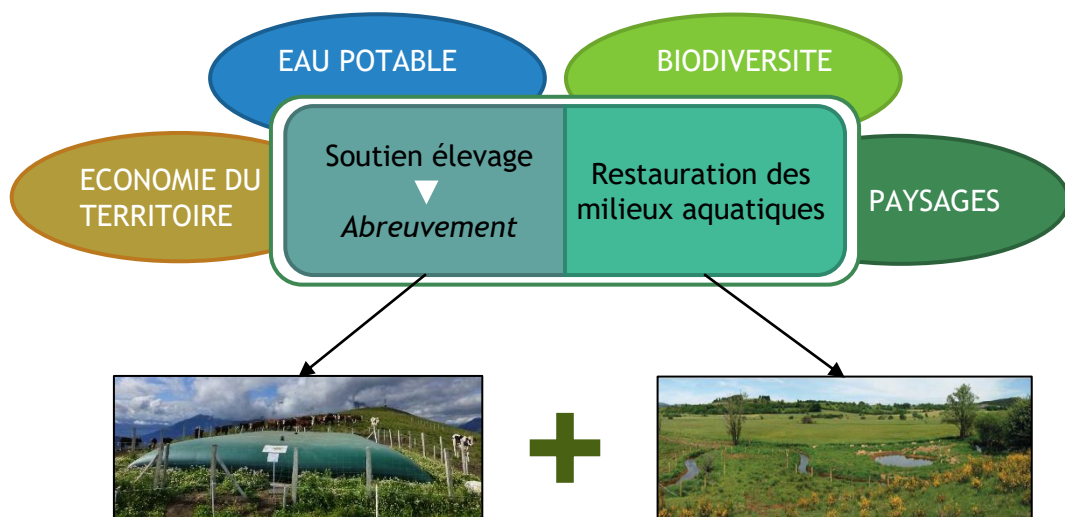
Le manque d'eau estival récurrent entraîne de fortes perturbations des usages (alimentation en eau potable, abreuvement...). Pour répondre aux sollicitations de communes et d'éleveurs, et en concertation avec ces derniers, le SMBVA a construit un appel à projets couplant :

- une solution alternative pour l'abreuvement du bétail, répondant aux problématiques de transport et de disponibilité de la ressource en eau ;
- une opération de restauration des milieux aquatiques, cœur de compétence du SMBVA.

Cette association permet au SMBVA d'assurer la maîtrise d'œuvre globale pour une procédure simplifiée pour l'éleveur (projet « clé en main » et reste à charge limité).

## Des moyens complémentaires au service des enjeux du territoire

### Financeurs



**Bâche à la parcelle remplie avec de l'« eau d'hiver » et utilisée en période critique**

Localisée à proximité du point d'eau habituel de la parcelle pour faciliter le remplissage : soit en gravitaire si présence d'une source, soit par pompage dans un puits ou un cours d'eau

**Opération de restauration des milieux aquatiques et humides**

Identifiée à l'échelle de l'exploitation : restauration morphologique de cours d'eau, restauration de zone humide, création de mares...

10 projets expérimentaux en Côte-d'Or en 2021

Exemple de montants  
Cas d'une bâche de 300 m<sup>3</sup>

14 000 €  
= A

40 000 €  
= environ 3 fois A

Coût global

54 000 €

Subvention 80 %

43 200 €

Reste à charge

Eleveur

SMBVA

2 800 €

8 000 €

Exemple de plan de financement estimatif pour un projet

30 juin 2021  
Sélection des dossiers

Automne 2021 / Hiver 2022  
Mise en place des bâches

2022  
Travaux milieux